



Déclaration liminaire CHSCT D du 7 mai 2020

Monsieur le Président du CHSCT Départemental,

Suite à la parution dimanche 3 mai 2020 des protocoles sanitaires pour la réouverture des établissements, nous vous alertons sur certaines préconisations irréalisables et par conséquent susceptibles de mettre en danger la santé de vos personnels.

Dans le 1er degré plusieurs mesures sanitaires sont inappropriées.

De la PS au CM2, les élèves ne toussent pas et n'éternuent pas dans leur coude ; respecter 1 mètre de distanciation sociale (distance insuffisante en cas d'éternuement) est impossible en dehors de la classe ou de la cantine.

En maternelle, apprendre aux enfants à se laver les mains correctement prend plusieurs années. Leur demander de se les laver minimum 8 fois par jour comme le préconise le protocole (p.6) en condamnant un robinet sur deux afin de respecter les distanciations sociales requises est utopique en plus d'être chronophage.

En maternelle, les enfants ne savent pas non plus se moucher seuls avant la GS au mieux ; c'est aux adultes de les aider. Comment travailler en maternelle, ou à minima garder les enfants pour permettre aux parents de reprendre le travail, sans matériel puisque tout est collectif et à manipuler, et qu'il est impossible de désinfecter un jeu par élève à chaque changement d'activité ?

Plus grave : que penser de la scolarisation des élèves de primaire et surtout de maternelle dans ces conditions ? Aucun contact physique, interdiction d'être à moins d'un mètre des autres, limitation des déplacements, ce qui signifie rester à la même place toute la journée ; pas de jeu, de manipulation possible, pas de coin jeux ni de coin bibliothèque, une récréation sans contact et sans jeux de cour, des activités physiques et sportives réduites à néant car pas de ballon, ni rondes, ni danses, pas de parcours de motricité, pas de jeu collectif...—cela s'apparente à de la maltraitance et cela va à l'encontre de tout ce que nous

apprenons aux enfants depuis le début de leur scolarisation, la socialisation et le vivre ensemble. Quel impact sur notre profession et quel sens a notre métier dans ce contexte ?

De façon générale, d'autres mesures interrogent.

L'accueil des élèves prévu le 12 mai après une journée de pré-rentrée fait subir une pression inacceptable aux collègues. Pointer toutes les mesures sanitaires opérationnelles et celles qui manquent, faire remonter ces dernières aux collectivités territoriales, leur laisser le temps de réagir, prévoir les sens de circulations, organiser l'accueil, les récréations, la pause méridienne, la sortie, réaménager les classes et les espaces collectifs en installant la signalétique, valider toutes les dispositions ... ne peut se faire en un jour ; encore moins lorsqu'on demande aux équipes déjà surmenées de remplir des avenants au projet d'école dans le même laps de temps.

Quid de la formation adaptée à l'âge des élèves qu'ils prennent en charge que les personnels doivent recevoir avant la reprise des cours (p.9) ? Sera-t-elle dispensée à temps ? Par qui ? De quelle manière ?

Quant au port du masque « *obligatoire [pour les personnels] dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées* », il ne rassure pas ; d'autant qu'il ne s'agit que d'un masque anti-projection, également appelé masque « grand public » destiné à protéger non pas celui ou celle qui le porte mais son environnement, donc les enfants. Mais qu'est-ce qui va protéger les personnels des postillons émis par les enfants qui parlent, toussent, éternuent ?

Toujours au sujet des masques, quand aura lieu la livraison ? Où sont passés les masques FFP1 destinés aux élèves ayant des symptômes (p.7 du protocole) ? Par quel matériel efficace sont-ils remplacés ?

Concernant le nettoyage et la désinfection :

Comment se passer d'aspirateur (p.15) ? Les collectivités territoriales vont-elles avoir le temps de faire les analyses légionnelles demandées (p.14) ? Pourquoi la mention selon laquelle « "la présence du SARS-CoV-2 encore infectant sur des surfaces sèches est négligeable" (p.33) a-t-elle disparue ? Que doit-on en penser ? Pourquoi le nettoyage et la désinfection des tables et des chaises n'est-elle plus requise plusieurs fois par jour comme c'était le cas dans le projet (p.34) ? Qui va assurer le nettoyage et la désinfection plusieurs fois par jour des sanitaires et des points de contact (p.16) ? A quel moment ?

Que feront les enseignants face à un enfant à comportement difficile qui refuse de respecter les gestes barrière et les distanciations physiques en cherchant constamment la bagarre ou en crachant sur les autres comme c'est le cas chaque jour dans les écoles ? Le règlement intérieur doit être « revisité »

Que feront les enseignants face à une famille qui refuse de venir récupérer son enfant porteur de symptômes du Covid-19 ?

Que feront les enseignants s'ils constatent un manque dans les mesures de sécurité pour accueillir les enfants (avant ou pendant l'accueil) ?

Quand les enseignants seront-ils fixés sur les modalités de leur travail ? Qui assurera le présentiel ? Qui assurera le distanciel ? Que feront les « personnels à risque » ?

La DSDEN et le Rectorat se substitueront-ils aux personnels pour toutes les poursuites que les parents pourraient engager contre eux en cas de contamination ?

Ayant compris l'impossibilité d'accomplir la tâche, plusieurs maires se sont déjà exprimés publiquement contre la réouverture des écoles de leur commune. Nous souhaitons connaître le nombre d'écoles qui reprendront la semaine prochaine et en avoir la liste ainsi que le nombre de personnels s'étant déclaré « vulnérables ».

Pour conclure, la FSU demande qu'en amont de l'accueil des élèves et à partir de la date de déconfinement, le temps nécessaire à ce retour d'activité soit évalué localement et prévu tant que de besoin afin que les équipes disposent de davantage de temps pour préparer la reprise et qu'elles bénéficient d'une véritable formation avant celle-ci. En cas de mesures sanitaires insuffisantes ou inexistantes, l'école ne doit pas être ouverte.

La FSU exige que chaque enseignant dispose de masques chirurgicaux en quantité suffisante et que le port du masque soit obligatoire pour les élèves dès l'école élémentaire, que des consignes claires soient données aux enseignants en cas de non-respect des mesures sanitaires par une famille ou un enfant et que les enseignants soient fixés sur les objectifs pédagogiques et les modalités de leur travail, qu'une totale décharge de responsabilité leur soit assurée, et pour finir qu'une réponse soit apportée à chacune des questions posées.